LA FORMATION INITIALE ET PERMANENTE DES EAP

L'importance des responsabilités confiées aux EAP justifie que soit examinée la question de leur formation.
Celle-ci ne saurait être une option. Chaque EAP est invitée à entrer dans les propositions de formation que le diocèse met en place.

FORMATION INITIALE

Elle concerne quelques questions que les membres de l'EAP doivent avoir abordées :

- Questions touchant à la nature de l'Église et à sa mission.
- Questions concernant les responsabilités en Église : responsabilité propre du prêtre, pasteur de la communauté, responsabilité des baptisés.
- Questions relatives à un savoir être en relation : connaissance du fonctionnement d'un groupe, travail d'équipe, etc.

Ces questions, dont la liste n'est pas exhaustive, font l'objet de quelques rencontres assurées par l'Equipe diocésaine chargée de la formation des EAP. Toute EAP qui se crée est invitée à profiter de ces rencontres.

FORMATION PERMANENTE

Ce qui est visé ici c'est la réflexion que l'EAP est invitée à faire sur ce qu'elle vit.

Sous la conduite du pasteur de la communauté, chaque EAP fait régulièrement une évaluation de son action. Mais, plus profondément, elle relit ce qu'elle vit, les questions qu'elle découvre comme EAP. C'est cette relecture qui constitue l'essentiel de la formation permanente que l'EAP est appelée à faire.
Depuis plusieurs années, dans le diocèse de Toulouse, cette formation permanente des EAP sous forme de relecture est organisée au niveau de chaque doyenné. Les EAP de chaque doyenné se retrouvent périodiquement (3 ou 4 fois par an) pour examiner les questions de fond nées de leur pratique. Elles sont aidées par des intervenants envoyés par l'Equipe diocésaine.
Cette relecture, aménagée par chaque doyenné, inclut un temps d'accueil de la Parole de Dieu, un temps de partage des questions issues de la pratique des EAP, un temps pour faire apparaître les questions de fond, un approfondissement de type ecclésiologique proposé par l'intervenant.
Il appartient à chaque doyen, en relation avec l'Équipe diocésaine de la formation permanente des EAP, de mettre en place, là où elle n'existe pas encore, une formation permanente des EAP du doyenné.

+ Mgr Robert Le Gall,
archevêque de Toulouse

LES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Des formations complémentaires sont proposées aux membres des EAP à l'Institut Catholique de Toulouse :

- À l'IERP : Formation pour les Animateurs Laïcs en Mission Ecclésiale, Parcours de base, Année d'approfondissement,
- À la faculté de Théologie : Théobase, Baccalauréat canonique.